



**COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE
SEANCE DU MARDI 20 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 20 mars, à 20h30, le Conseil municipal, dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alain Lange, maire, salle des Terriers à Athis.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 mars 2018.

Etaient présents : Alain LANGE, Thérèse RUAULT, Gilbert VAN DER HAEGEN, François BAILLE, Eliane DENIAUX, Andrée DUVAL, Gérard LEPELTIER, Daniel LEGEAY, Hervé BAGOT, Jean-Michel FAGNOT, Gilbert AVICE, Gilles MARIE, Catherine AVICE, Pascal BOUTELOUP, Sylvie LECOUVREUR, Mathieu CHAUFFRAY, Jean-Marie LEMONNIER, Claude SALLIOT, Gilles ROULLIER, Dominique Le Treut, Claude GUIBOUT, Anne-Emmanuelle BAU, Benoît HUET, Annabelle LEROY, Claudine ETIENNE, Jean-Louis LENGLINE, Aurélien MOREL, Laurent MARGUERITE, Françoise MENARDON, Nicole ROGUE, Rose-Marie COCHET, Nicole DUVAL, Jean-Paul DURAND, Michel BELLENGER, Roland MOULIN, Jean-Claude GOMOND, Odile GAUQUELIN, Jean-Paul CATHERINE, Gilbert BALOCHE, Annette HAMMELIN, Gisèle CLARKE, Olivier FRAPARD, Michel DENIS, Lionel HILAIRE, Yvon QUELENN, Kevin LEGEAY, Elsa SEGUIN, Marie-France JACQUES-FRANCOIS

Représentés : Marie-Pierre DENAES donnant procuration à Pascal BOUTELOUP, Valérie VIE donnant procuration à Gilles MARIE, Nicole PANSIN donnant procuration à Andrée DUVAL, Emilie AUNAY donnant procuration Claude SALLIOT, Pauline HARDOUIN donnant procuration à Dominique LE TREUT, Stéphane LAINE donnant procuration à Benoît HUET, Arlette GARNAVAULT donnant procuration à Sylvie LECOUVREUR, Marie-Madelaine FRAPARD donnant procuration à Nicole ROGUE, Jean-Luc EMILE donnant procuration à Jean-Claude GOMOND , Dominique ANGER donnant procuration à Nicole DUVAL, Sarah MARTIN donnant procuration à Yvon QUELENN

Nombre de conseillers en exercice : 83
Présents : 48
Votants : 59
Absents représentés : 11
Absents : 35

**Question 1
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Louis LENGLINE est désigné secrétaire de séance

**Question 2
APPROBATION DES PRECEDENTS COMPTES RENDUS**

Les comptes rendus du 23/01/2018 et du 27/02/2018 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Salliot présente les différents projets éligibles aux subventions d'équipement (DETR, FAL)

2018-029
DETR 2018 – CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS

CONSIDERANT que la Commune d'Athis Val de Rouvre peut prétendre à la Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2018.

CONSIDERANT que la construction d'un local d'accueil, d'une garderie périscolaire ou d'espaces extérieurs sont des projets éligibles à la DETR2018

VU le plan de financement présenté comme suit :

DETR (60%)	302 386.24 € HT
FONDS PROPRES.....	201 590.83 € HT
MONTANT DES TRAVAUX.....	503 977.07 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2018 pour la construction d'un centre de loisirs à Ségrie Fontaine, dont le montant est estimé à 503 977.07 € HT, soit 604 772.48 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférent
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

2018-030
DETR 2018 – INFORMATISATION DE L'ECOLE LE PETIT NICOLAS

La Commune d'Athis Val de Rouvre peut prétendre à la Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2018.

L'informatisation de l'école Le Petit Nicolas peut faire l'objet d'une demande de DETR en 2018, sur la base de l'acquisition de matériel informatique et interactif.

Le coût du matériel estimé est de 11 416.46 € HT, soit 13 699.75 € TTC

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DETR (60%)	6 849.88 € HT
Fonds propres.....	4 566.58 € HT
	11 416.46€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2018 pour l'informatisation de l'école Le Petit Nicolas à Athis de l'Orne, dont le montant est estimé à 11 416.46 € HT, soit 13 699.75 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférent
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

2018-031

DEMANDE DE DETR 2018 – REFECTION DES ALLEES PIETONNES DANS LE BOURG DE BREEL ET SECURISATION DES USAGERS

La Commune d'Athis Val de Rouvre peut prétendre à la Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2018.

L'aménagement urbain et paysager d'espaces publics améliorant la sécurité piétonne et routière peut faire l'objet d'une demande de DETR en 2018.

Le coût des travaux est estimé à 7 462.00 € HT, soit 8 954.40 € TTC

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DETR (50%)	3 731.00 € HT
Fonds propres.....	3 731.00 € HT
	7 462.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2018 pour la réfection des allées piétonnes et la mise en sécurité des usagers dans le bourg de Bréel, dont le montant est estimé à 7 462.00 € HT, soit 8 954.40 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférent
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

2018-032

DEMANDE DE DETR 2018 – REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE MAURICE DURON

La Commune d'Athis Val de Rouvre peut prétendre à la Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2018.

La réfection de l'éclairage public économe en énergie peut faire l'objet d'une demande de DETR en 2018, sur la base des travaux de génie civil et hors sol, câblage, fourniture et pose de candélabres, honoraires de maîtrise d'oeuvre.

Le coût des travaux est estimé à 97 031.98 € HT, soit 116 438.38 € HT

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Génie civil	30 208.00 € HT
Partie hors sol.....	62 203.41 € HT
Maitrise d'oeuvre.....	4 620.57 € HT
MONTANT HT.....	97 031.98 € HT

DETR (30%)	29 109.59 € HT
Fonds propres.....	67 922.39 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2018 pour Le renouvellement de l'éclairage public de la rue Maurice Duron, dont le montant est estimé à 97 031.98 € HT, soit 116 438.38 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférent
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

2018-033

DEMANDE DE DETR 2018 – AMENAGEMENT DES TROTTOIRS DE LA RUE MAURICE DURON

CONSIDERANT que la Commune d'Athis Val de Rouvre peut prétendre à la Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2018.

CONSIDERANT que l'aménagement et la mise en accessibilité de la rue Maurice Duron entre dans le cadre de l'aménagement urbain et paysager d'espaces publics améliorant la sécurité piétonne et routière,

Le coût des travaux est estimé à 118 870.00 € HT, soit 142 644.00 € TTC

Relevé et plan topographique	1 820.00 € HT
Aménagement de la RD 20.....	110 000.00 € HT
Maîtrise d'œuvre	7 050.00 € HT

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DETR (50%)	59 435.00 € HT
FAL (30% dans la limite de 40 000 € HT)	12 000.00 € HT
Fonds propres.....	47 435.00 € HT
	118 870.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2018 pour l'aménagement d'un trottoir et la mise en accessibilité de la rue Maurice Duron, dont le montant est estimé à 118 870.00 € HT, soit 142 644.00 € TTC
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférent
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

2018-034

DEMANDE DE FAL 2018 – AMENAGEMENT DES TROTTOIRS DE LA RUE MAURICE DURON

VU la délibération du Conseil Général de l'orne en date du 27 février 2015 au titre des opérations de sécurité financées par le FAL,

CONSIDERANT que le projet d'aménagement des trottoirs est éligible au FAL au titre de l'aménagement des carrefours et de la sécurisation des traversées piétonnes,

VU le plan de financement présenté comme suit :

Le coût des travaux est estimé à 118 870.00 € HT, soit 142 644.00 € TTC

Relevé et plan topographique	1 820.00 € HT
Aménagement de la RD 20.....	110 000.00 € HT
Maîtrise d'œuvre	7 050.00 € HT

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DETR (50%)	59 435.00 € HT
FAL (30% dans la limite de 40 000 € HT)	12 000.00 € HT
Fonds propres.....	47 435.00 € HT
	118 870.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITER** une subvention au meilleur taux au titre du FAL pour la construction d'un trottoir et la mise en accessibilité de la rue Maurice Duron,
- **APPROUVER** le plan de financement présenté en séance,
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous documents y afférent
- **PRECISER** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

2018-035

DEMANDE DE DETR 2018 – AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT - PARKING DU CIMETIERE DE LA CARNEILLE

La Commune d'Athis Val de Rouvre peut prétendre à la Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2018.

L'aménagement urbain et paysager d'espaces publics améliorant la sécurité piétonne et routière peut faire l'objet d'une demande de DETR en 2018.

Le coût des travaux est estimé à 10 366.00 € HT, soit 12 439.20 € TTC

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DETR (50%)	5 183.00 € HT
Fonds propres.....	5 183.00 € HT
	10 366.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2018 pour l'aménagement sécurisé d'une aire de stationnement aux abords du cimetière de La Carneille, dont le montant est estimé à 10 366.00 € HT, soit 12 439.20 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférent
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

2018-036

DEMANDE DE DETR 2018 – AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR L'ACCES AUX COMMERCES DU BOURG DE LA CARNEILLE

La Commune d'Athis Val de Rouvre peut prétendre à la Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2018.

Dans le cadre de l'aménagement d'une aire de stationnement pour l'accès aux commerces du bourg de La Carneille, l'aménagement urbain et paysager d'espaces publics améliorant la sécurité piétonne et routière peut faire l'objet d'une demande de DETR en 2018.

Le coût des travaux est estimé à 15 715.00 € HT, soit 18 858.00 € TTC

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DETR (50%)	7 857.50 € HT
Fonds propres.....	7 857.50 € HT
	15 715.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2018 pour l'aménagement d'une aire de stationnement pour l'accès aux commerces du bourg de La Carneille, dont le montant est estimé à 15 715.00 € HT, soit 18 858.00 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférent
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

2018-037

DEMANDE DE DETR 2018 – ACCESSIBILITE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES DE TAILLEBOIS

La Commune d'Athis Val de Rouvre peut prétendre à la Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2018.

La mise aux normes de l'accessibilité du parking de la salle des fêtes de Taillebois peut faire l'objet d'une demande de DETR en 2018.

Le coût des travaux est estimé à 6 994.00 € HT, soit 8 392.80 € TTC

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DETR (50%)	3 497.00 € HT
Fonds propres.....	3 497.00 € HT
	6 994.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2018 pour la mise aux normes du parking de la salle des fêtes de Taillebois, dont le montant est estimé à 6 994.00 € HT, soit 8 392.80 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférent
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

**2018-038B
DETR – SECURISATION DE L'ECOLE DE LA CARNEILLE**

La Commune d'Athis Val de Rouvre peut prétendre à la Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2018.

La sécurisation de l'école de La Carneille peut faire l'objet d'une demande de DETR en 2018.
Le coût des travaux est estimé à 5 715.34 € HT, soit 6 858.42 € TTC

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DETR (50%)	2 857.67 € HT
Fonds propres.....	2 857.68 € HT
	5 715.35 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

- **SOLLICITE** une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2018 pour la sécurisation de l'école de la Carneille, dont le montant est estimé à 5 715.34 € HT, soit 6 858.42 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférent
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

**2018-039
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Chaque année, différentes associations sont soutenues par les communes dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Plusieurs membres du conseil municipal regrettent que l'ensemble des subventions ne soient pas votées lors d'une seule et même séance et souhaitent reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Après discussion, les membres du conseil municipal valident finalement l'octroi des subventions présentées et décident d'y ajouter la demande de subvention du foyer laïc de Ségrie-Fontaine.

VU les demandes réceptionnées,
VU l'intérêt général de la commune d'Athis Val-de-Rouvre,
Compte tenu de la nature des projets et des activités des associations susnommées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'octroi des subventions comme listées ci-dessous
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018	
ATHIS VAL DE ROUVRE	
Eleveurs du Comice d'arrondissement	2 500.00 €
Chambre des métiers	114.90 €
Vie Libre	100.00 €
CFA BTP	60.00 €
ADMR	1 700.00 €
Solidarité Bocage	1 500.00 €
IFA	80.00 €
Ecole TP	40.00 €
UNAC canton Athis de l'Orne	500.00 €
Association sportive du collège d'Athis	350.00 €
ATHIS DE L'ORNE	
Coopérative de l'école publique	875.00 €
Parents d'élèves du sacré coeur	455.00 €
Les P'tits bouts	2 000.00 €
Club de tennis de table	2 300.00 €
Courir dans le bocage	800.00 €
UNC locale	700.00 €
Société de chasse	200.00 €
Union sportive Athisienne	4 500.00 €
Collectif citoyen normand	50.00 €
SEGRIE FONTAINE	
Anciens combattants de Ségrie-Fontaine et de Bréel	210.00 €
Foyer laïc	2 800.00 €
Association de parents d'élèves du Val de Rouvre	250.00 €
Union commerciale Fontenoise	500.00 €
LA CARNEILLE	
Anciens combattants de la Carneille	80.00 €
Comité des fêtes de la Carneille	700.00 €
Association culturelle et patrimoniale de la Carneille	250.00 €
Association des Gouste Bourdelot	200.00 €
RONFEUGERAI	
Anciens combattants de Ronfeugeraï	160.00 €
Association de parents d'élèves La Carneille, Les Tourailles, Ronfeugeraï	400.00 €
Le club de l'Espérance	160.00 €

Le comité des fêtes	160.00 €
BREEL	
Le réveil des anciens	150.00 €
Patrimoine et fleurissement	150.00 €
Activ'Orne (Trail)	300.00 €
TAILLEBOIS	
Les jeunes d'Autrefois	100.00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2018	
Foyer laïc	200.00 €
Société de chasse	100.00 €

TOTAL SUBVENTIONS : 25 694.90 €

**2018-040
ATTRIBUTION DU MARCHÉ BOIS DÉCHIQUETÉ**

Dans le cadre de la dissolution de la communauté de communes du bocage Athisien, la commune a repris la gestion du réseau de chaleur d'Athis de l'Orne au 1^{er} octobre 2017.

L'approvisionnement en bois des chaudières d'Athis de l'Orne et du village de la Ferté à Saint Honorine, assuré par un agent de Flers Agglo, a fait l'objet dans un premier temps d'une mutualisation de services avec la commune, étant précisé que ces dispositions prendraient fin 2017 à la demande de Flers Agglo. Conformément au code des marchés publics, une consultation a été lancée par la commune pour la fourniture et la livraison de combustible bois déchiqueté.

La commission d'appel d'offres, qui s'est tenue le 13 février 2018 a constaté la réception d'une offre unique, déposée par la SCIC, et l'adéquation de l'offre proposée avec les critères de jugement des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture et livraison de combustible bois déchiqueté à la SCIC
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2018

**2018-041
RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2018-012 DU 23 JANVIER 2018**

Le 23 janvier 2018, pour faire suite à un poste vacant, le Conseil Municipal a adopté une délibération concernant le nombre d'adjoints à La Carneille.

Cette question a été présentée ainsi en fonction des éléments d'informations connus à cette date. Après une demande d'information complémentaire auprès des services de la Préfecture, celle-ci a

précisé par écrit, la procédure réglementaire à suivre pour traiter ce point.

En effet, lors de la création de la commune nouvelle un engagement a été pris de maintenir le nombre d'élus et d'adjoints dans chaque commune historique pendant la durée du mandat.

Afin de respecter cet engagement, les membres du conseil municipal sont invités à rapporter la délibération 2018-012 en date du 23 janvier 2018.

A la demande de plus du tiers des membres du conseil municipal présents, et afin de respecter le parallélisme des formes, il a été procédé à un vote à bulletin secret

PAR 43 voix POUR le retrait de la délibération 2018-012 du 23 janvier 2018, 13 voix CONTRE, 1 bulletin blanc et 2 bulletins nuls, le conseil municipal :

- **RETIRE** la délibération 2018-012 du 23 janvier 2018
- **FIXE** à 3 le nombre d'adjoints délégués de La Carneille

2018-042

ELECTION D'UN ADJOINT DELEGUE

VU la délibération 2018-041 en date du 20 mars 2018 fixant le nombre d'adjoints délégués de La Carneille à 3,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint délégué de la Carneille, et en accord avec l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire procède à un appel à candidature. Se porte candidat Monsieur Claude GUIBOUT.

Election du nouvel adjoint, premier tour de scrutin :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de votants : | 59 |
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 59 |
| - Nombre de bulletins blancs et nuls : | 1 |
| - Nombre de suffrages exprimés : | 58 |
| - Majorité simple : | 30 |
|
 | |
| - Nombre de voix obtenues : | 47 |

- Monsieur Claude GUIBOUT est proclamé troisième adjoint délégué de La Carneille et est immédiatement installé

2018-043

DENOMINATION DE RUES A BREEL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours et les autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

CONSIDERANT l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune déléguée de Bréel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ADOpte** les dénominations suivantes :
 1. Rue des Granitiers
 2. Impasse de Corday

2018-044

DECLASSEMENT DE L'ANCIEN PREBYTERE DE LA CARNEILLE

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

VU la situation du bien cadastré 073 ZO 141 qui n'est plus affecté à un service public et ne fait plus l'objet d'aucune utilisation depuis plus de deux années,

VU le projet de vendre ce bien à des particuliers,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** le déclassement du bien cadastré 073 ZO 141 et son intégration dans le domaine privé de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout document afférent à ce dossier

2018-045

CREATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique en charge de l'entretien des espaces verts et des bâtiments,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

VU le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour remplir les fonctions d'entretien des espaces verts et des bâtiments, à compter du 1^{er} avril 2018, sous réserve de l'avis favorable de la commission technique paritaire,
- **VALIDE** le tableau des emplois ainsi modifié
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018

2018-046

FINANCEMENT DU POSTE DE RESPONSABLE MEDIATHEQUE

Par délibération 2017-104 en date du 17 octobre 2017, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la création d'un poste de catégorie B de la filière culturelle, au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour assurer la gestion de la future médiathèque.

CONSIDERANT les aides accordées par le Conseil Départemental dans le cadre de la création d'un emploi de responsable de médiathèque,

CONSIDERANT que la commune peut prétendre au subventionnement de cet emploi à hauteur de 40% la première année, 30% la deuxième année et 20% la troisième année, dans le cadre de la pérennisation du poste sur cinq années,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement relatif au recrutement d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques comme précisé ci-dessus,
- **DIT** que le coût annuel pour l'employeur est plafonné à 25 000 € hors régime indemnitaire,
- **PRECISE** que cette aide est subordonnée à la pérennisation du poste sur 5 années,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à ce dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018

La séance est levée à 22h50